



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUDE

REÇU le
30 OCT. 2015
Services Economiques

direction
départementale
des territoires et
de la mer
Aude

service habitat et
bâtiments durables

unité accessibilité

Carcassonne, le 29 OCT. 2015

Le Directeur Départemental des Territoires et
de la Mer
à

Monsieur NUYTTEN Bernard
Centre hospitalier
1060, chemin de la Madeleine
11010 CARCASSONNE cedex

Objet : Agenda d'Accessibilité Programmée - Mise en conformité accessibilité de plusieurs établissements de santé.

affaire suivie par : Martine Galibert – Service Habitat Bâtiments Durables / UA
tél. : 04.68.10.31 89 - fax : 04.68.71.24.46
courriel : Martine.Galibert@aude.gouv.fr

Monsieur,

Vous avez transmis à mes services une demande d'Agenda d'Accessibilité Programmée rendue obligatoire par l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014.

Cette demande concernait la mise en conformité accessibilité de plusieurs établissements de santé.

La sous-commission départementale d'accessibilité qui s'est réunie le 18 Août 2015 a donné un avis favorable à votre demande.

De ce fait, vous trouverez ci-joint une décision d'approbation de votre demande d'Agenda d'Accessibilité Programmée vous permettant de respecter la législation accessibilité actuellement en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Chef de l'Unité Accessibilité,

Martine GALIBERT



PREFET DE L'AUDE

DECISION n° 2015-0037

d'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée

Carcassonne - Centre Hospitalier de Carcassonne - Mise en conformité accessibilité de plusieurs établissements de santé

LE PREFET DE L'AUDE
Chevalier de la légion d'honneur,

- VU le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L. 111-7-5 ;
- VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- VU la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 ;
- VU l'ordonnance du 25 septembre 2014 ;
- VU le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2014-0001 du 25 mai 2014 portant renouvellement des sous-commissions spécialisées de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- VU l'arrêté préfectoral n° DCT-BCI-2015-053 du 29 juin 2015 donnant délégation de signature au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;
- VU la décision n° 2015-038 du 14 septembre 2015 donnant subdélégation à certains agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ;
- VU la demande d'Agenda d'Accessibilité Programmée demandée par le Centre Hospitalier de Carcassonne concernant la mise en conformité accessibilité de plusieurs établissements de santé : EHPAD - IFSI - CAMPS - CSAPA ;
- VU l'avis favorable à cette demande d'Agenda d'Accessibilité Programmée de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, en date du 18 Août 2015 ;

Considérant que la programmation de travaux présentée débutera le 1er juin 2016 et s'achèvera le 1er janvier 2021 ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aude,

DECIDE

ARTICLE 1 :

L'Agenda d'Accessibilité Programmée est accordé au Centre Hospitalier de Carcassonne.

ARTICLE 2 :

Le délai de recours contentieux devant le tribunal administratif est de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente décision.

ARTICLE 3 :

Mme la Secrétaire Générale, M. le Maire de Carcassonne, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour le préfet et par délégation le

22 OCT. 2015

La Chef du Service
Habitat et Bâtiment Durable

Evelyne OGER



CENTRE HOSPITALIER

Carcassonne



POLE ACHATS - SERVICES ECONOMIQUES & LOGISTIQUES - TRAVAUX - BIOMEDICAL

SERVICE INGENIERIE-BATIMENTS-INSTALLATIONS TECHNIQUES

1060 Chemin de la Madeleine- CS 40001 - 11010 CARCASSONNE Cedex

Tel : 04.68.24.27.15 - Fax : 04.68.24.27.14

BORDEREAU D. ENVOI DE DOCUMENTS

Carcassonne le : 07 Juillet 2015

Emetteur : **Mr Philippe CASIER**
Fonction : **Ingénieur en Chef**
Energies & Développement Durable

Destinataires : **Mr Le Préfet**

Adresse : **CENTRE HOSPITALIER DE CARCASSONNE**
Service Ingénierie-Bâtiments
Installations Techniques
☎ 04 68 24 35 36 - 📠 04 68 24 27 14

Adresse :
PREFECTURE DE L'AUDE
52 Rue Jean Bringer
11000 CARCASSONNE

Nombre de documents : **2**

Objet : **Demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)**
Envoi R.AR n° 1A0982848242 5

Mr le Préfet,

Veillez trouver ci-joint en 2 exemplaires la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

P/L'Ingénieur en Chef
Energies & Développement Durable

Ph CASIER



amié

10 JUL. 2015

AD'AP
49/627